



Madame, Monsieur,

Le bureau a mis en place au sein du club, une charte qui définit les devoirs de tout licencié à l'USVB (ainsi que de ses parents).

Cette mobilisation de tous doit permettre un meilleur fonctionnement interne du club en répartissant les charges indispensables au bon déroulement d'une saison sportive.

L'acceptation et le respect de cette charte tout au long de la saison sont obligatoires.

## CHARTRE DU CLUB

1. Chaque licencié doit participer avec assiduité et motivation à toutes les séquences techniques (entraînements et matchs) proposées par le club. Sans quoi il devra, avec un motif valable, prévenir son entraîneur dans les meilleurs délais.

2. Il devra montrer un comportement fair-play en toutes circonstances

3. Chaque licencié (ainsi que sa famille et ses amis) doit respecter les décisions des arbitres, des officiels, des entraîneurs et dirigeants du club.

4. Lors des matchs de championnat ou coupes, si un licencié a un comportement déplacé et qui l'est sanctionné. En fonction de la gravité du geste ou parole, la sanction pourra être pénalisée **SOUS FORME FINANCIERE OU ACTIONS\***. Néanmoins si un licencié abuse et prend plusieurs pénalités, le bureau pourra le sanctionner financièrement.

### Pour les séniors et Coach :

#### Faute Technique:

30 euros et /ou 2 actions \* en plus

#### Faute Disqualifiante :

50 euros et/ou 2 actions \* et  
1 manifestation en plus

### Pour les jeunes :

#### Faute Technique :

2 matchs de suspension et/ou  
1 action \* en plus

#### Faute Disqualifiante :

3 matchs de suspension et/ou  
2 actions \* en plus

5. Afin de pouvoir aider à l'organisation des matchs du week-end, chaque licencié (Poussins à Séniors) devra faire des « Actions » pendant la saison. Il est mis en place un système de caution destiné à inciter chacun(e) à respecter son engagement au club.

« **L'ACTION – BASKET** » (caution) de 50 euros

**Règle:**

Cette caution était déjà en place pour les retours des maillots + shorts en fin de saison. Elle servira également à faire des actions.

Ces actions définiront à ce que chaque licencié du club et les membres de sa famille devront accomplir pendant la saison. Elle sera décomposée comme suit :

**3 Actions « compétitions » au minimum + 2 actions « vie du club »**

→ **COMPÉTITIONS** : « **Moi le licencié** »

- Je m'inscris sur le tableau des matchs à l'entrée du gymnase deux semaines avant la rencontre :
  - pour tenir une feuille E-MARQUE ou le chronomètre
  - pour arbitrer

**Obligation d'exécuter au minimum 3 actions. (Pas de maximum)**

« **Moi Parents** »

- 1 PARENT devra prendre le poste de responsable de l'équipe
- Je tiens au moins 2 fois la buvette pour la préparation du goûter lors d'un match à domicile de mon ou mes enfants.

→ **VIE DU CLUB** : « **Mes parents et moi** »

- Etre présent au moins à 2 manifestations organisées par le basket (préparation, installation, buvette, brioches etc...). Pas de maximum.
- Je m'inscris sur le tableau au minimum 2 fois pour faire les Déplacements extérieurs. Responsable d'équipe qui devra faire le tableau.

Aucune licence ne sera remboursée sous aucun prétexte

**SIGNATURE DU LICENCIÉ ou DU RESPONSABLE LEGAL :**